

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Séance du 08 novembre 2022

N/Réf. : BDK/LB – PV08112022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au siège de l'établissement, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Gérard PAUMIER, Michel GILLOT, Christian GATARD, Pierre-Alain ROIRON, Alain ANCEAU, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Sylvia GAURIER, Michèle GASNIER, Michel GUIGNAUDEAU, Annie LAURENCIN, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD, Vincent MORETTE, Françoise MORIN, Gérard PERRIER.

Etaient absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Pascal BRUN, Martine CHAIGNEAU, Xavier DUPONT, Elisabeth GRELIER, Gérard HENAULT, Valérie JABOT, Patrick LEFRANCOIS, Bertrand RITOURET, Jean-Paul ROBERT, Isabelle SENECHAL, Cécile WANNERROY.

Assistaient également à la séance :

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire, Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

D 2022-53 COUT LAUREAT CONCOURS DE REDACTEUR SESSION 2021

Le Centre de gestion de la Fonction publique d'Indre et Loire a organisé, au titre de l'année 2021, un concours externe, interne et 3^{ème} voie d'accès au grade de Rédacteur territorial, pour 101 postes répartis comme suit :

- Concours interne : 50 postes
- Concours externe : 31 postes
- Troisième concours : 20 postes

Les épreuves se sont déroulées sur la période du 19 janvier 2021 au 28 janvier 2021.

Sur les 1065 candidats inscrits, 695 ont été admis à concourir et 632 se sont présentés aux épreuves.

L'annexe financière détaille les coûts de l'opération qui s'élèvent à un total de **132 626.91 €**. Ceux-ci seront couverts par le budget de la coordination en application de la Charte régionale de coordination des CDG de la Région Centre Val de Loire.

Considérant le nombre de lauréats inscrits sur la liste d'aptitude (101), il est proposé de fixer le coût du lauréat du concours de rédacteur territorial session 2021 à **1313.14 €**.

Celui-ci sera applicable aux CDG coordinateurs dont dépendent les lauréats relevant de leur ressort géographique.

Les recettes correspondantes seront inscrites au budget annexe de la coordination sur l'article 7085.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'adopter la délibération jointe à ce rapport.

L'article 47-1 du décret 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion dispose que la demande de remboursement s'appuie sur la délibération du Conseil d'administration qui arrête pour chaque lauréat, le coût réel du concours ou de l'examen. Ce coût « lauréat » de référence sera appliqué lors des démarches de recouvrement des remboursements de ces coûts.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la charte régionale de coopération des centres de gestion de la région Centre Val de Loire 2019-2021,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion de la région Centre Val de Loire relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de Gestion,

Vu les arrêtés 21-24 en date du 19 janvier 2021 et 21-218 en date du 19 juillet 2021, portant ouverture au titre de l'année 2021 des concours externe, interne et du troisième concours de rédacteur territorial,

Considérant qu'il convient de définir le coût par lauréat afin de solliciter le remboursement de ce dernier auprès des autres centres de gestion coordonnateurs,

Considérant le bilan financier du concours présenté en annexe,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

D'approuver l'annexe financière ci-jointe,

De fixer le coût du lauréat à **1 313.14 €** pour la session 2021 du concours de rédacteur territorial,

D'autoriser Monsieur le Président à demander le recouvrement des sommes dues.

Fait et délibéré, le 8 novembre 2022

**Pour expédition conforme,
Le Président du Centre de Gestion
d'Indre et Loire**



Jean-Gérard PAUMIER

Acte transmis en Préfecture le : 18/11/2022
Acte reçu en Préfecture le :
Acte publié électroniquement le : 22/11/2022
ACTE EXECUTOIRE

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE D'INDRE ET LOIRE



Coût lauréat - Concours Rédacteur -Session 2021

Nombre de postes ouverts	101
Nombre de candidats admis à concourir	965
Nombre de lauréats	101

Coûts par nature	Direct	Clé de répartition	Indirect CEP	Clé de répartition	COUT GLOBAL
1-Personnel					
Agents du Centre de gestion					
salaires + charges	49 178,03 €	1			49 178,03 €
Intervenants extérieurs					
Indemnités itervenants extérieurs + charges (surveillants-jury-examineurs-correcteurs)	31 291,05 €	1			31 291,05 €
Frais déplacement intervenants extérieurs	5 836,81 €	1			5 836,81 €
Restauration/Alimentation	2 769,46 €	1			2 769,46 €
Hébergement	2 067,90 €	1			2 067,90 €
2-Administration					
Achats de sujets	1 809,52 €	1			1 809,52 €
Reprographie-Imprimerie	1 548,56 €	1			1 548,56 €
Fournitures administratives	1 769,84 €	1			1 769,84 €
Assurance concours	500,00 €	1			500,00 €
Frais postaux	765,60 €	1			765,60 €
Frais pandémie	187,56 €	1			187,56 €
Sécurité	639,34 €	1			639,34 €
Location véhicules	417,80 €	1			417,80 €
Locations salles	5 936,12 €	1			5 936,12 €
Nettoyage salles épreuves	1 152,00 €	1			1 152,00 €
Locations mobiliers	19 284,00 €	1			19 284,00 €
Frais de télécommunication			520,57 €	0,8523438	443,70 €
Informatique			6 002,97 €	0,8523438	5 116,59 €
3-Structure					
Fluides (gaz, eau, électricité..)			503,28 €	0,8523438	428,97 €
Carburant			33,04 €	0,8523438	28,16 €
Entretien bâtiment public (réparations et nettoyage)			747,13 €	0,8523438	636,81 €
Entretien réparations véhicules			45,48 €	0,8523438	38,76 €
Maintenance			654,78 €	0,8523438	558,10 €
Assurance (bâtiment + véhicule)			260,71 €	0,8523438	222,21 €

Les charges indirectes sont issues des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédant l'année de l'évènement et affectées au concours selon une clé de répartition qui proratisé la charge en fonction du temps de travail cumulé du personnel du CDG ayant pris part à l'organisation de l'évènement par rapport au temps de travail annuel de l'unité concours

Calcul de la clé de répartition:

Temps de travail annuel de l'unité concours (0,8 ETP*2) 2560
 Temps de travail cumulé personnel CDG sur évènement 2182

Clé = 0,8523438

TOTAL Frais Directs	125 153,59 €
----------------------------	---------------------

TOTAL Frais Indirects	7 473,32 €
------------------------------	-------------------

TOTAL Recettes	- €
-----------------------	------------

COUT TOTAL CONCOURS/EP	132 626,91 €
-------------------------------	---------------------

COUT LAUREAT	1 313,14 €
---------------------	-------------------